

Résumé des nouvelles mesures annoncées par le Premier Ministre le 6 décembre 2021 en attente de mise en œuvre du décret

1 – Passage au niveau 3 du protocole sanitaire dans les écoles primaires :

Alors que la propagation du virus s'est fortement accélérée chez les moins de douze ans, le protocole sanitaire sera rehaussé au niveau 3 pour les écoles primaires. Avec ce niveau du protocole sanitaire dans les écoles, les élèves et le personnel devront porter le masque en intérieur et en extérieur. Il suppose également l'obligation de limiter les brassages par niveau et par classe pendant la restauration ; de nettoyer et désinfecter des locaux, le matériel, les tables de classe et de cantine plusieurs fois par jour, notamment après chaque repas. Par ailleurs, les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées.

Dépistage systématique de tous les élèves s'il y a un cas positif dans la classe et de fermeture de la classe au bout de trois cas positifs.

2 – Fermeture des discothèques :

Les discothèques resteront fermées pendant un mois à partir de ce vendredi 10 décembre. Un accompagnement économique sera mis en place pour ces entreprises.

3 – Vaccination des 5-11 ans à risque ouverte à partir du 15 décembre :

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans exposés à des formes graves de Covid-19 sera ouverte à partir du 15 décembre, comme l'a recommandé la Haute Autorité de santé (HAS). Le gouvernement attend les avis scientifiques pour généraliser la vaccination à l'ensemble des enfants de cette classe d'âge.

4 – Les personnes de 65 ans et plus peuvent se faire vacciner sans rendez-vous :

Les Français âgés de 65 ans et plus pourront obtenir une dose de rappel de vaccin contre le Covid-19 sans rendez-vous, quel que soit le centre dans lequel ils se rendent.

5 – Le télétravail recommandé :

Extension du télétravail, jusqu'à trois jours par semaine dans la fonction publique et deux à trois jours ailleurs si possible.

6 – Appel à la plus grande vigilance quant aux interactions sociales :

Le premier ministre a aussi appelé les Français à la plus grande vigilance concernant les interactions sociales (cérémonies de vœux, pots de départ en entreprise, événements privés, etc...).